

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/131 à 2024/153

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq décembre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE– Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY –Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Romain FYVEY – M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 décembre 2024

DELIBERATION

2024/ 152 - RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURES DE LIVRES - MATÉRIELS DIDACTIQUES - JEUX ET JOUETS POUR LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIÉES DE LOMME ET HELLEMES.

La Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes comptent environ 110 écoles publiques, 40 structures périscolaires et 30 structures extrascolaires.

Au sein de ces établissements sont accueillis des enfants âgés de 2 à 12 ans révolus. Afin qu'ils puissent bénéficier d'enseignement et d'activités de qualité, il convient de renouveler le marché de fournitures de manuels scolaires, de matériel didactique et de jeux et jouets. Par ailleurs, la Ville de Lille et ses communes associées portent une attention toute particulière à la santé des enfants. En effet, en lisant, en jouant, coloriant, collant, dessinant, ces derniers peuvent être exposés à de nombreuses substances susceptibles de pénétrer dans leur organisme. C'est pourquoi la Ville de Lille et ses communes associées proposeront aux candidats de remplir le bordereau de prix avec une majorité d'articles bénéficiant d'un écolabel (ou équivalent) garantissant le caractère écologique et non nocif pour la santé des enfants.

Cette consultation sera passée par la voie d'un appel d'offre européen ouvert en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2162-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique. La procédure prendra la forme d'un accord cadre à émission de bons de commandes, sans montant minimum mais avec un montant maximum, en application des articles R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-4-2 alinéa 3 du Code de la Commande Publique.

La consultation sera établie de la manière suivante :

Lot	Intitulé	Montant maximum sur 4 ans	Montant maximum 1ère période de 2 ans	Montant maximum pour la 2ème période de 2 ans
1	Livres scolaires et fichiers	1 200 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
2	Jeux – Jouets – Matériel didactique	1 600 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €

Le lot 1 sera mono-attributaire tandis qu'il sera retenu 4 opérateurs pour le lot 2, sous réserve d'un nombre de candidature et d'offres suffisant.

L'accord cadre sera conclu pour une période de 2 ans, avec possibilité d'un renouvellement par tacite reconduction pour une nouvelle période de 2 ans sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure de consultation permettant de désigner les opérateurs économiques en charge de la fourniture de livres, jeux, jouets et matériels didactiques pour les écoles publiques et structures péri et extrascolaires de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés à intervenir après la décision de la Commission d'Appel d'Offre ;
- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants :
 - pour la Ville de Lille : au chapitre 011, fonctions 211, 212, et 338, articles 6232, 6065, 6068 - Opérations n° 548, 108, 563, 2253, 106 et 2230,
 - pour la Commune associée d'Hellemmes : chapitre 011, fonctions 213, 338 et 4221, articles 6067, 6068 – Opérations n° 1467 et 1486,
 - pour la Commune associée de Lomme : chapitre 011, fonctions 211, 212 et 4221, articles 6067, 60632, 6068 – Opérations n° 1063, 1030, 1045.

ADOpte A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,



Maire de Lomme

24/12/2024

Publié le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.